

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2016/n° 63/5.3 /06-07/3

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	28

Date de la convocation : 14-06-2016
Date de l'affichage : 15-06-2016

SEANCE DU 6 JUILLET 2016

L'an deux mille seize,
Le SIX JUILLET à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Philippe CATHALA, Noémie CLAUDEL, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

C.BERTINI à V.BONVICINI N. THEODOSE à G. TRAUJLET
F. LABARUSSIAS à R. BOUTEILLER A. JACINTO à C. BONATO

Absent: A. BONNET.

Secrétaire de Séance : J.C.CAMPOS

OBJET :

COMITE DES FETES

**DESIGNATION DE DEUX ELUS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Le Maire

Les nouveaux statuts du comité des Fêtes de la ville d'Aigues-Mortes, précisent en son article 5 que :

« L'association se compose de :

a) **Membres d'honneur** : Personne ayant rendu des services particuliers à l'association ; le titre de membre d'honneur peut être décerné à des membres de l'association ou à des personnes extérieures à l'organisme.

b) **Membres actifs** : membres qui participent effectivement aux activités et à la gestion de l'Association

c) **Membre de droit** : Deux élus du conseil municipal d'Aigues-Mortes, désignés par ce dernier, et ce pour la durée du mandat du conseil municipal. »

Aussi est-il proposé au conseil municipal de désigner ses représentants au sein de l'association sus-désignée.

Sont proposées : Maguelone CHAREYRE et Nathalie THEODOSE.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

Pour : 23. Abstentions : 5 : Cédric BONATO (pro. Amandine JACINTO), Rachida BOUTEILLER (pro. Fabrice LABARUSSIAS), G. BER

- adopte la proposition

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 08-07-2016

- date d'affichage : 08-07-2016